



Interpellation no 852

Parlement jurassien

Fermeture des offices de poste : halte au saucissonnage !

Depuis quelques semaines, les annonces des fermetures des offices de Poste se multiplient. En moins d'une année, les communes d'Epauvillers, Boécourt, La Baroche, Bure et plus récemment Vendlincourt ont vu leur guichet postal disparaître. Parfois, il s'agit de fermetures pures et simples, dans certains cas, d'un transfert de prestations postales dans l'épicerie du village concerné. A cela s'ajoutent des pressions importantes sur le deuxième office postal de la Ville de Porrentruy, situé à la rue de la Chaumont, dans l'immédiate proximité du centre ancien, de ses habitants et de ses commerces.

Ces fermetures à répétition interpellent. Si certaines communes ont donné leur accord comme le prévoit la Loi sur la Poste à son article 14 alinéa 6, semble-t-il devant la réalité des chiffres et de l'évolution baissière des opérations au guichet, il n'en demeure pas moins que le rythme imposé et la méthode de saucissonnage retenue pose de nombreuses questions sur l'avenir du service universel postal dans le Canton du Jura.

Il est utile de rappeler que le mandat postal est régi par la Loi sur la Poste qui lui assigne le rôle d'un service postal universel (art.13), c'est-à-dire qu'elle doit garantir un réseau de points d'accès qui comprend notamment un réseau d'offices de poste et d'agences couvrant l'ensemble du pays et assurant les prestations du service universel, celles-ci devant être accessibles à une distance raisonnable dans toutes les régions et à tous les groupes de population. (art. 14 al.5)

Bien sûr, la définition d'une distance raisonnable reste sujet à interprétations. Mais au-delà d'une seule analyse chiffrée et froide, il convient d'observer un démantèlement progressif d'une certaine conception du service universel tel que vécu lors de la deuxième moitié du 20^e siècle. Les évolutions technologiques et les nouvelles offres de gestion en ligne ont considérablement modifié les habitudes et comportements des usagers et clients de la Poste. Cette transition est inéluctable et il faut en tenir compte dans l'adaptation de l'offre postale. **Mais ce qu'il manque aujourd'hui, c'est une conception directrice du service postal adaptée au Canton du Jura et à sa configuration particulière. La vision globale existe peut-être du côté de la Poste, mais elle n'est pas connue des citoyennes et des citoyens jurassiens. De ce fait, les annonces de fermeture s'apparentent à des étapes successives du démantèlement programmé de la Poste dans le Jura.**

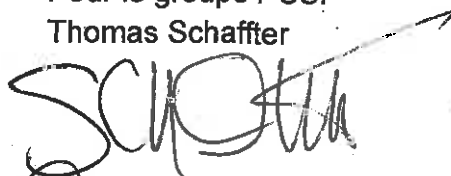
Un démantèlement qui a de bonnes raisons d'inquiéter dans la mesure où la qualité du service postal s'en trouve affaiblie, en particulier dans nos villages qui se battent pour maintenir et garantir des services de qualité aussi bien pour leurs citoyens que pour leurs entreprises. Le Canton du Jura a le droit d'obtenir des garanties quant à la qualité de ce service postal, sensé être « accessible à une distance raisonnable dans toutes les régions et à tous les groupes de population ». L'autre inquiétude réside dans les emplois que la Poste assure dans le Jura. N'avons-nous pas à craindre que ces emplois diminuent constamment eu égard à la transformation de ce service dans nos régions ? Si les emplois devaient malheureusement diminuer dans ce contexte, le Gouvernement jurassien est-il prêt à s'engager pour obtenir des contreparties dans d'autres domaines postaux ?

Face à tous ces défis de taille et si importants pour le développement harmonieux de notre région, nous demandons au Gouvernement jurassien :

- de fixer un moratoire à toute fermeture d'offices postaux tant qu'une conception directrice globale du service postal, adapté au canton du Jura, ne soit clairement établie par la Poste suisse pour les prochaines décennies
- d'exiger auprès de la Poste suisse une conception directrice du service postal, conforme à la Loi sur la Poste, et adaptée aux spécificités du Canton du Jura pour les années à venir
- d'obtenir un engagement ferme de la Poste suisse à investir dans d'importants projets sur notre territoire, voire même de renforcer ou d'implanter de nouveaux services dans notre Canton face au risque de réduction des postes de travail dans le service postal traditionnel

Nous remercions le Gouvernement jurassien de sa réponse et de son engagement.

Pour le groupe PCSI
Thomas Schaffter



Delémont, le 27 avril 2016

